

[Covid-19, les droits de l'enfant en période de confinement](#) [1]

Dans le cadre de sa mission de défense de l'intérêt supérieur et des droits de l'enfant, le Défenseur des droits et son adjointe, la Défenseure des enfants, sont préoccupés par les conséquences que pourrait avoir le confinement sur les enfants et en particulier les plus fragiles d'entre eux, notamment du fait qu'ils sont rendus invisibles par l'absence de vie sociale.

Vous êtes préoccupé par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être ? Un numéro d'appel totalement gratuit est à votre disposition : le 119.

[En savoir plus \(Défenseur des droits\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/covid-19-les-droits-de-lenfant-en-p%C3%A9riode-de-confinement>

[2] <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/actualites/2020/03/covid-19-les-droits-de-lenfant-en-periode-de-confinement>